



TARIFS POSTES A QUAÏ T.T.C.

T.V.A. 20 %

TAILLES		Contrats à l'année	Abonnement Saison Mai à Octobre	Janv-Fev-Mars-Oct-Nov-Dec (1)			Avril-Mai-Juin-Septembre (1) OST ou Relais (2)			Juillet- Août (1)		
Catégorie	Longueur de Coque			Jour	Sem	Mois	Jour	Sem	Mois	Jour	Sem	Mois
1	de 0 à 5,00 mètres	985,60 €	821,70 €	6,70 €	37,70 €	83,20 €	12,30 €	67,60 €	223,70 €	14,50 €	79,80 €	272,40 €
2	5,01 à 6,50	1 543,60 €	1 242,40 €	7,80 €	47,70 €	129,60 €	15,60 €	82,00 €	284,60 €	16,70 €	100,80 €	346,70 €
3	6,51 à 8,00	1 920,10 €	1 521,40 €	10,00 €	57,60 €	161,70 €	16,70 €	100,80 €	345,60 €	23,30 €	129,60 €	426,40 €
4	8,01 à 9,50	2 305,40 €	1 815,00 €	11,10 €	69,80 €	192,70 €	18,80 €	118,50 €	420,80 €	27,80 €	144,00 €	512,80 €
5	9,51 à 11,00	2 780,50 €	2 244,50 €	13,40 €	85,30 €	231,50 €	27,80 €	144,00 €	509,40 €	35,40 €	172,80 €	627,80 €
6	11,01 à 13,00	3 362,90 €	2 720,70 €	15,60 €	103,00 €	282,40 €	36,60 €	182,80 €	617,90 €	43,20 €	222,60 €	762,90 €
7	13,01 à 15,00	4 248,70 €	3 279,90 €	18,80 €	125,20 €	353,30 €	41,00 €	219,30 €	744,10 €	50,90 €	268,00 €	914,70 €
8	15,01 à 18,00	5 121,40 €	4 011,70 €	26,60 €	150,60 €	427,50 €	48,80 €	262,50 €	910,20 €	58,70 €	335,50 €	1 119,60 €
9	18,01 à 24,00	6 310,60 €	4 943,10 €	31,10 €	186,10 €	527,20 €	58,70 €	323,40 €	1 119,60 €	75,40 €	413,00 €	1 382,00 €
10	24,01 à 30,00 au mètre			3,10 €	13,00 €	45,40 €	4,20 €	17,30 €	60,50 €	5,20 €	21,60 €	75,60 €
11	au-delà de 30,01 au mètre			4,20 €			5,20 €			7,30 €		

(1) Les escales s'entendent de midi à midi. Toute journée commencée est due. Le paiement se fait à l'arrivée du bateau

(2) Tarifs appliqués, de janvier à décembre, aux occupants sans titres dans l'attente du règlement de leur situation qu'elle soit financière ou qu'elle concerne l'état d'entretien du bateau ou la production d'une pièce d'instruction de leur dossier. Ces tarifs relais sont appliqués lorsque le passage, le maintien ou le renouvellement en contrat annuel est remis en cause.

Tarifs multicoques majoration coef. 1,5

REDEVANCE D'AMARRAGE PORT GREGAU 6 MOIS : 547,10€

REDEVANCE QUAIS ET PONTONS TECHNIQUES : 16,40€/m² (soit 2 666,50€ TTC pour les PONTONS TECHNIQUES (U) et 3 921,40€ TTC pour LES QUAIS TECHNIQUES)

Touch & Go

Escale très courte temps nécessaire à l'embarquement ou au débarquement

<p>Bateaux à passagers non clients* du port de La Grande Motte</p> <p><i>procédant à des embarquements et débarquements de passagers dans l'enceinte du port</i></p>	<p>le touché = (volume du bateau (longueur x largeur x tirant d'eau) x 0,10) + (capacité maximum du bateau x 0,57)</p> <p><i>Exemple: pour un bateau de 15m de long, 8 de large, 1,3 de tirant d'eau et d'une capacité de 90 personnes maximum : (15x8x1,3)x0,10 + 90 x 0,57 = 66,50 €Net</i></p>
---	---

* Ne bénéficiant pas d'un contrat annuel au port de La Grande Motte

-20% pour les bateaux affrétés par des professionnels Grand-Mottois ou l'Office de Tourisme de LGM



LEVAGES

PAR MANUTENTION *

catégorie de bateaux	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C.*
1 de 0 à 5,00 mètres	50,00 €	10,00 €	60,00 €
2 5,01 à 6,50	51,00 €	10,20 €	61,20 €
3 6,51 à 8,00	73,50 €	14,70 €	88,20 €
4 8,01 à 9,50	110,17 €	22,03 €	132,20 €
5 9,51 à 11,00	120,42 €	24,08 €	144,50 €
6 11,01 à 13,00	149,00 €	29,80 €	178,80 €
7 13,01 à 15,00	180,58 €	36,12 €	216,70 €
8 15,01 à 18,00	232,58 €	46,52 €	279,10 €
9 18,01 à 24,00	268,33 €	53,67 €	322,00 €
Au delà de 24,00 mètres	Sur devis		

* Par manutention on entend : mise à terre ou mise à l'eau, chargement ou déchargement camion, déplacement du bateau.

Sur ce tarif des manutentions est consentie une remise:

- 20% aux professionnels du port pour la période du 01/03 au 31/10

- 50% aux professionnels et plaisanciers du port pour la période du 01/01 au 28/02 et du 01/11 au 31/12

PARKING MISE A L'EAU OUEST ACCES ET UTILISATION DU PLAN INCLINE

DROIT D'ACCES ET DE STATIONNEMENT DU VEHICULE ET REMORQUE POUR LA JOURNEE.*

Tarif jour	1 ACCES	H.T.	TVA (20%)	T.T.C
		12,92 €	2,58 €	15,50 €

Cumulables dans la limite de **15 accès maximum**.

Recharge possible dès solde de 2 accès atteint.

Valables uniquement sur l'année en cours (jusqu'au 31 décembre).

Tout accès non consommé sur la période est perdu et n'ouvre droit à aucun remboursement.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans le périmètre du parking payant.

AIRE DE CARENAGE

LONGUEUR DE COQUE	H.T	T.V.A. (20%)	T.T.C / JOUR
0 à 5,00 m	6,17 €	1,23 €	7,40 €
5,01 à 6,50 m	7,17 €	1,43 €	8,60 €
6,51 à 8,00 m	8,17 €	1,63 €	9,80 €
8,01 à 9,50 m	9,25 €	1,85 €	11,10 €
9,51 à 11,00 m	11,25 €	2,25 €	13,50 €
11,01 à 13,00 m	12,25 €	2,45 €	14,70 €
13,01 à 15,00 m	15,33 €	3,07 €	18,40 €
15,01 à 18,00 m	20,42 €	4,08 €	24,50 €
18,01 à 24,01 m	25,50 €	5,10 €	30,60 €
(+) de 24,01 m	Sur devis		

Bateaux à l'année ou en escale depuis plus d'un mois du 01/01/ au 30/06 les 6 premiers jours sont gratuits du 01/07 au 31/12 les 20 premiers jours sont gratuits

Bateaux en escale depuis moins d'un mois du 01/01 au 31/12 les 6 premiers jours sont gratuits

* TARIFICATION pour occupation de longue durée

(Traitement osmose, rénovation de coque)

Stationnement d'une durée supérieure à 2 mois et inférieure à 3 mois : facturation d'1 mois

. Au delà de 3 mois et dans la limite de 5 mois : facturation de 2 mois.

. Au delà de 5 mois : facturation au temps réel d' occupation supplémentaire

Tout forfait commencé est dû.

50% de remise aux professionnels du nautisme de la Grande Motte au-delà de 30 jours

* Compte tenu de la superficie de la zone de carénage, le nombre de bateaux autorisés est limité.

*Ce tarif ne s'applique pas en cas de stationnement prolongé pour cause d'intempéries, ou de retard de commande ou de livraison de pièces.

PRESTATIONS TECHNIQUES

DESIGNATION des PRESTATIONS	Prix H.T.	T.V.A. 20 %	Prix T.T.C.
-----------------------------	-----------	-------------	-------------

Calage

Bateaux de moins de 10,00 mètres	7,00 €	1,40 €	8,40 €
Bateaux de 10,01 à 15,00 mètres	8,75 €	1,75 €	10,50 €
Bateaux de 15,01 à 24,00 mètres	13,08 €	2,62 €	15,70 €

Immobilisation engin de Levage

le 1/4 d'heure

Bateaux de moins de 10,00 mètres	37,75 €	7,55 €	45,30 €
Bateaux de 10,01 à 15,00 mètres	51,42 €	10,28 €	61,70 €
Bateaux de 15,01 à 24,00 mètres	68,58 €	13,72 €	82,30 €

Matage ou Démâtage - Pose ou dépose moteur

Bateaux de moins de moins de 10 mètres	61,00 €	12,20 €	73,20 €
Bateaux de de 10,01 à 24,00 mètres	95,83 €	19,17 €	115,00 €

Mise sur sangles

Entre 12 h et 14 heures	<i>Facturation d'une manutention simple de la catégorie dont relève le bateau</i>		
-------------------------	---	--	--

Nettoyage de l'Emplacement

La 1/2 heure	38,33 €	7,67 €	46,00 €
Suite à un hydrogommage ou autre technique de décapage	133,33 €	26,67 €	160,00 €

* Dans les limites et conditions exprimées dans le Règlement des parkings du port en vigueur.

** Toute caution de plus de 30 jours sera encaissée et puis remboursée à l'issue du séjour à restitution de la clé.

*** Réception de courriers et colis par la Capitainerie pour les bénéficiaires de postes à flot. Service soumis à abonnement préalable.

PRESTATIONS DIVERSES

DESIGNATION des PRESTATIONS	Prix H.T.	T.V.A. 20 %	Prix T.T.C.
-----------------------------	-----------	-------------	-------------

Remorquage Bateau

La 1/2 heure	38,33 €	7,67 €	46,00 €
--------------	---------	--------	---------

Reprise et doublement des Amarres

La 1/2 heure	38,33 €	7,67 €	46,00 €
--------------	---------	--------	---------

Pompage de Cale

La 1/2 heure	38,33 €	7,67 €	46,00 €
--------------	---------	--------	---------

Bateaux en péril

Intervention de la régie (assistance)	216,00 €	43,20 €	259,20 €
---------------------------------------	----------	---------	----------

Main d'œuvre agent portuaire

L'heure	45,92 €	9,18 €	55,10 €
---------	---------	--------	---------

Dépollution

Main d'œuvre + Refacturation du matériel et/ou des prestations engagés majorés de 5%

Intervention sur borne de distribution

Main d'œuvre + Refacturation du matériel et/ou des prestations engagés majorés de 5%

Vente articles

Prise Electrique	EU 16A	11,17 €	2,23 €	13,40 €
	EU 32A	19,92 €	3,98 €	23,90 €
	EU 63A	111,83 €	22,37 €	134,20 €
Clé piétonne (pontons et sanitaires)/encodage annuel/remplacement (perte/vol)		21,50 €	4,30 €	25,80 €
Remplacement clé parking plaisancier (perte/vol)		21,50 €	4,30 €	25,80 €
Clé parking ou Pass pro /encodage annuel* /remplacement (perte ou vol)	pros/commerçants du port - occupants postes pros	42,92 €	8,58 €	51,50 €
	professionnels du nautisme extérieurs au port	68,58 €	13,72 €	82,30 €
Caution Clés ou Prises**		41,67 €	8,33 €	50,00 €
Vignette stationnement (dès 4ème/an)		17,17 €	3,43 €	20,60 €
Gestion du courrier***	À la semaine ou au colis	4,33 €	0,87 €	5,20 €
	moins de 6 mois/an	25,75 €	5,15 €	30,90 €
	plus de 6 mois/an	51,42 €	10,28 €	61,70 €

GOODIES PORT LGM

Guidon PORT LGM (l'unité)	4,20€	0,84€	5,00 €
---------------------------	-------	-------	--------

LEVAGES MULTICOQUES

PAR MANUTENTION *

Longueur Coque	H.T	T.V.A.	T.T.C.	
5	9,51 à 11,00	240,75 €	48,15 €	288,90 €
6	11,01 à 13,00	297,83 €	59,57 €	357,40 €
7	13,01 à 15,00	415,33 €	83,07 €	498,40 €
8	15,01 à 18,00	581,42 €	116,28 €	697,70 €
9	18,01 à 24,00	670,67 €	134,13 €	804,80 €
Au delà de 24,00 mètres		Sur devis		

* Par manutention on entend : mise à terre ou mise à l'eau, chargement ou déchargement camion, déplacement du bateau.

MANUTENTIONS ALLER RETOUR

Longueur Coque	H.T	T.V.A.	T.T.C.	
5	9,51 à 11,00	481,50 €	96,30 €	577,80 €
6	11,01 à 13,00	595,67 €	119,13 €	714,80 €
7	13,01 à 15,00	830,67 €	166,13 €	996,80 €
8	15,01 à 18,00	1 162,83 €	232,57 €	1 395,40 €
9	18,01 à 24,00	1 341,33 €	268,27 €	1 609,60 €
Au delà de 24,00 mètres		Sur devis		

Sur ce tarif des manutentions est consentie une remise:

- 20% aux professionnels Grand Mottois

TARIFS CALAGE PAR JOUR

Bateaux de moins de 10,00 mètres	7,00 €	1,40 €	8,40 €
Bateaux de 10,01 à 15,00 mètres	8,75 €	1,75 €	10,50 €
Bateaux de 15,01 à 24,00 mètres	13,08 €	2,62 €	15,70 €

STATIONNEMENT AIRE DE CARENAGE MULTICOQUES

LONGUEUR DE COQUE	H.T	T.V.A.	T.T.C / JOUR
9,51 à 11,00 m	16,83 €	3,37 €	20,20 €
11,01 à 13,00 m	18,42 €	3,68 €	22,10 €
13,01 à 15,00 m	23,00 €	4,60 €	27,60 €
15,01 à 18,00 m	30,67 €	6,13 €	36,80 €
18,01 à 24,01 m	38,33 €	7,67 €	46,00 €

Il est demandé lors de la prise de RDV le programme technique des travaux et la fiche technique du bateau.



Du 01 février au 30 Juin de chaque année

Pas de travaux longue durée, seul le stationnement pour carénage est admis après validation de la régie des Ports avec Franchise 6 jours puis application du tarif journalier

Du 30 Juin au 01 Février de chaque année

Période réservée aux travaux longue durée, rénovations etc.

Franchise de 6 jours puis application du tarif journalier

Au-delà du 1er mois de stationnement s'appliqueront les forfaits suivants:

Stationnement d'une durée inférieure ou égale à 3 mois facturation d'1 mois

. Au delà de 3 mois et dans la limite de 5 mois : facturation de 2 mois.


. Au delà de 5 mois : facturation au temps réel d'occupation supplémentaire

Tout forfait commencé est dû

50 % de remise aux professionnels du nautisme de La Grande Motte au-delà de 30 jours

* Compte tenu de la superficie de la zone de carénage, le nombre de bateaux autorisés est limité.

*Ce tarif ne s'applique pas en cas de stationnement prolongé pour cause d'intempéries, ou de retard de commande ou de livraison de pièces.

 Borne de recharge véhicules électriques	
Délégation HERAULT ENERGIE	
Usagers du port et public extérieur	RESEAU REVEO https://reveocharge.com/fr/tarifs/

AOT commerciale à quai		
PAR M ² /an		
H.T	T.V.A.	T.T.C.
132,25 €	26,45 €	158,70 €

Panneau commercial*		
PAR PANNEAU/an		
H.T	T.V.A.	T.T.C.
205,67 €	41,13 €	246,80 €

- Occupation des quais par des structures commerciales de type bureau d'accueil, base de stockage, billetterie...

* Uniquement au droit d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau par entité commerciale

REDEVANCES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES AUX DEROGATIONS*

T.V.A. 20% (Décision n°565 du 23/12/2022)

Puissance prise*****		Forfaits électriques - demande dérogation**			Forfaits Vie à bord***	
kW	Ampères	Semaine****	Mois****	6 mois	Mois****	Année
3,5	16 mono	16 €	64 €	320 €	77 €	768 €
7	32 mono	32 €	128 €	640 €	154 €	1 536 €
14	63 mono	63 €	252 €	1 260 €	303 €	3 024 €
28	125 Tri	125 €	500 €		600 €	

LEXIQUE:

- L'**inoccupation du bateau** s'entend par une absence d'équipage à bord sur une durée supérieure à 24h
- Le **vie à bord** correspond à l'occupation continue du bateau par son équipage durant plusieurs mois en dehors de la saison estivale (01/04 au 01/11). Les abonnements saison ne sont donc pas concernés.

* Ces redevances s'ajoutent aux redevances classiques d'occupation de poste d'amarrage en cas d'acceptation, à titre exceptionnel, d'une demande venant déroger aux règlements en vigueur.

** Applicable en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage, en cas de demande de dérogation visant le maintien d'un raccordement électrique à la borne de distribution du port pour un **bateau inoccupé et uniquement sur la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril**.

*** Applicable en fonction de la puissance de la prise affectée au poste d'amarrage, en cas de demande de dérogation temporaire visant une occupation permanente du bateau. Ces redevances forfaitaires incluent les consommations d'eau, d'électricité, la gestion des déchets, l'utilisation des sanitaires.

**** Toute période commencée est due.

***** Pour les prises triphasées du quai d'accueil (hors 125A), le montant de la redevance est majorée : coef 1,5.





Location TTC TVA 20%	TARIFS SALLES CAPITAINERIE				
	l'heure	la demi-journée	la journée	la semaine	Forfait 15 jours expositions des associations artistiques de LGM
	8h à 20h	8h-14h ou 14h-20h	8h-20h	7 jours consécutifs (8h-20h)	
Privés et associations	Privés et associations	Privés et associations	Privés et associations		
Salle GOALARD 1 ou 2 (côté port avec rétroprojecteur ou côté porche)	45,30 €	113,10 €	308,50 €	719,80 €	
Espace GOALARD complet (265m ²)	82,30 €	205,70 €	411,30 €	1 233,80 €	514,10 €
Sono	10,30 €	25,80 €	51,50 €	154,30 €	
Rétroprojecteur	4,20 €	10,30 €	20,60 €	82,30 €	
Ménage*	102,90 €				

Réservation de salle

* Ménage en fin de location
facturé à la demande ou dans le
cas où la salle est rendue sans
avoir été nettoyée